

SYNDICAT EAU ASSAINISSEMENT BEARN BIGORRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

* * *

Budget COLLECTE

OBJET : récupération réseau assainissement collectif du lotissement Les Sansonnets à BarzunDate de la Convocation : 23/02/2021

L'an deux mille vingt et un, le 02 mars à 18h le Conseil Syndical, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à GER, après convocation légale, sous la présidence de M TREPEU Alain

Etaient Présents : ROCHE, CAZABAN-CARAZE, SENS, DIAS, JOUBERT, PATAcq, NICOLAU, HOURCADE, COSTE, LACAZE P, DESSERE, SCHNEIDER, COURADES, LARRAZABAL, PERE, TREPEU, CAMPARDON.

Absents et excusés : Les autres délégués

Nombre de voix présentes : 17

Nombre de voix en exercice : 21

Nombre de voix ayant pris part à la décision : 17

Le quorum étant atteint, le conseil syndical, peut délibérer.

Le Président expose à l'assemblée que le lotissement Les Sansonnets sur le territoire de la commune de BARZUN (parcelles ZB 168 298) est achevé et que la voie sera incorporée et classée dans la voirie communale.

Se pose alors la question de la propriété du réseau d'Assainissement Collectif domaine où la commune a transféré sa compétence.

Le Président propose de les incorporer dans le domaine du SEABB, cette incorporation ayant pour effet qu'il devra à l'avenir prendre à sa charge leur entretien, renouvellement et extension.

Le Président demande au Comité Syndical de se prononcer sur cette opération.

Le Comité Syndical, ouï l'exposé du Président et après en avoir largement délibéré,

DÉCIDE d'acquérir à titre gratuit le réseau d'eau potable du lotissement Les Sansonnet
CHARGE le Président de procéder aux démarches nécessaires à cette opération.

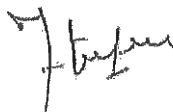
Ainsi fait et délibéré, les : jours, mois et an que dessus.

Au registre ont signés les membres présents,

Pour extrait conforme,

LE PRÉSIDENT,

Alain TREPEU



DEPARTEMENT DES PYRENEES ATLANTIQUES

SYNDICAT EAU ASSAINISSEMENT BERN BIGORRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
SYNDICAL

* * *

Budget EAU POTABLE

OBJET : récupération réseau eau potable lotissement Les sansonnets à BARZUN

Date de la Convocation : 23/02/2021

L'an deux mille vingt et un, le deux mars à 18h le Conseil Syndical, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à GER, après convocation légale, sous la présidence de M TREPEU Alain

Etaient Présents : VERGEZ, ROCHE, LAVOYE, PERSONNE, JOUVIN, TRUCO, CAZABAN-CARAZE, SENS, TEULE, DUBERTRAND, MILLET, LAGRAVE, LAGARDE, DIAS, JOUBERT, ANTIN, PATACO, NICOLAU, HOURCADE, PONDET, GUILHAMAT, COSTE, LACAZE P, LACAZE J, BERLANGA, DESSERE, SCHNEIDER, ARRIBILAGA, PONTICO, BRIERE, CASSET, PRAT, MAUHOURET, CORRAL, LAGAHE, COURADES, BREQUE, LARRAZABAL, PERE, MARCARIE, LAHONDA, CASTETS, PEDEBEARN, PAULIEN, TREPEU, CAMPARDON.

Absents et excusés : Les autres délégués

Nombre de voix présentes : 46

Nombre de voix en exercice : 82

Nombre de voix ayant pris part à la décision : 46

Le quorum étant atteint, le conseil syndical, peut délibérer.

Le Président expose à l'assemblée que le lotissement Les Sansonnets sur le territoire de la commune de BARZUN (parcelles ZB 168 298) est achevé et que la voie sera incorporée et classée dans la voirie communale.

Se pose alors la question de la propriété des réseaux d'eau potable domaine où la commune a transféré sa compétence.

Le Président propose de les incorporer dans le domaine du SEABB, cette incorporation ayant pour effet qu'il devra à l'avenir prendre à sa charge leur entretien, renouvellement et extension.

Le Président demande au Comité Syndical de se prononcer sur cette opération.

Le Comité Syndical, ouï l'exposé du Président et après en avoir largement délibéré,

DÉCIDE d'acquérir à titre gratuit le réseau d'eau potable du lotissement Les Sansonnet
CHARGE le Président de procéder aux démarches nécessaires à cette opération.

Ainsi fait et délibéré, les : jours, mois et an que dessus.

Au registre ont signés les membres présents,

Pour extrait conforme,
LE PRESIDENT,
Alain TREPEU



03/03/2021

19/03/2021